

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1er octobre 2025



Madame, Monsieur,

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en viqueur au 01/10/2025.

Caisse d'Epargne fonde sa relation avec vous comme avec tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Epargne ou la télécharger sur www.caisse-epargne.fr (Coût selon votre opérateur téléphonique et/ou votre fournisseur d'accès Internet).
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota: les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % à la date d'impression du document, susceptible d'évolution). Certaines lignes sont indiquées hors taxes (HT) dans le document.

Votre conseiller

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 01/10/2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif
spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet ⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	1,75 €/mois Soit pour information, 21,00 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	7,50 €/trimestre Soit pour information, 30,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale à débit immédiat : Carte CB Visa Classic à débit différé : Carte CB Visa Classic à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾	47,00 €/an 47,00 €/an 42,00 €/an
 à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽³⁾ 	41,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 3° retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽⁴⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par Internet	4,30 €/virement Gratuit
Prélèvement frais par paiement d'un prélèvement SEPA frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention ⁽⁵⁾	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

⁽¹⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

⁽³⁾ La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés).

⁽⁴⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁵⁾ Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

SOMMAIRE ET PLACEMENTS FINANCIERS > Extrait standard des tarifs au 01/10/2025 > Contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation **OUVERTURE, FONCTIONNEMENT** et plan épargne retraite.....36 FT SUIVI DE VOTRE COMPTE **ASSURANCES** ET PRÉVOYANCE > Prestations de base......07 > Personnes protégées......07 > Assurer votre épargne......38 BANQUE À DISTANCE **VOS MOYENS ET OPÉRATIONS** DF PAIFMENT **AUTRES PRESTATIONS** > Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées **ET SERVICES** de services)......10 > Frais de succession à compter du 13/11/2025.... 39 > Prélèvements SEPA/TIP SEPA......13 Autres Prestations 40 > Chèques14 **OPÉRATIONS** > Offres retirées de la commercialisation....................16 **INTERNATIONALES** > Option internationale41 **OFFRES GROUPÉES** > Change manuel(réservé aux clients de la caisse DE SERVICES d'Épargne Bretagne Pays de Loire).....41 > Opération par carte bancaire.......42 > Opérations par chèques42 > Virements non SEPA 43 > Offres retirées de la commercialisation......43 > OCF (Offre d'accompagnement de la clientèle INFORMATIONS UTILES en situation de fragilité financière).....21 > Pour rester en contact avec votre banque à tout moment......44 Nos partenaires/mentions légales......44 **IRRÉGULARITÉS** > Informations complémentaires......45 **FT INCIDENTS** > Définitions placements financiers46 **RÉSOUDRE** UN LITIGE > Votre caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié......47 **DÉCOUVERTS** ET CRÉDITS > Votre recours en médiation : > Découverts et autorisations de découvert......... 29 votre dernier recours en cas de litige48

ÉPARGNE

> Garanties......31 > Engagements par signature......31

> Assurance31

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
Désolidarisation de compte joint	
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit
Virement de clôture du compte de dépôt	

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique ⁽¹⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Par relevé supplémentaire	3,25€	1,65 €
Édition d'un relevé de compte supplémentaire au guichet	4,30 €	-
Relevé de compte en braille (mensuel)	Gratuit	-

Mise à disposition des relevés à l'agence	67,00 €/an
Relevé annuel de frais (année précédente)	Gratuit

> TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾



Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :

- D'un compte de dépôt sans moyen de paiement ;
- Les clients titulaires d'une offre groupée de services :
- Les jeunes de moins de 26 ans sont exonérés des frais de tenue de compte.

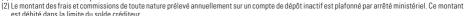


Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

⁽¹⁾ Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».





> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
Retrait d'espèces avec une carte à usage unique	5,40 €/retrait
Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne	
(opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)	5,40 €

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

..Gratu

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- Fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe et mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse



À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 26).

.....4,00 €/opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)



> PRESTATIONS DE BASE(1)

7 I IIEO IA I IONO DE DAGE	
L'ouverture et la clôture du compte	Gratuit
Un changement d'adresse par an	Gratuit
• La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire	
La domiciliation de virements bancaires	
• La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	
• La tenue du compte	
L'encaissement de chèques et de virements bancaires	ariis stanuarus
 Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire 	
de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé	(0)
aux guichets ou à distanceT	arifs standards ⁽²⁾
 L'abonnement à des services de banque à distance 	
(internet, téléphone fixe et mobile, etc.)T	arifs standards ⁽²⁾
 Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques 	S
de la banqueT	
• La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique	
permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espè	
dans l'Union européenne	
uans i onion europeenne	arris standards
> PERSONNES PROTÉGÉES	
• Réédition synthèse annuelle des comptes/Relevé Annuel Personnes Protégées	18.60€
Attestation d'avoirs détenus à la CEBPL par la personne protégée	
Artestation d'avoirs detenus à la CEDI E par la personne protegée Arrêté de compte lors d'un changement de représentant légal	
Parle de compte fois à un changement de représentant legal	

• Recherche sur opérations historisées 2 ans avant la date de mise sous protection 32,20 €





Direct Ecureuil	
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> (1), téléphone fixe, téléphone m	
• E-Documents.	
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au forma numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.	IL
Secur'Pass	Gratuit
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réa des opérations bancaires de façon sécurisée.	
Agrégation de comptes	Gratuit
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprè	ès
d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du cli • Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)	ient.
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).	
- Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP	
- Lecteur CAP • Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	22,00 €
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personne	عاد
et/ou professionnels.	510
- 5 Go 18/25 ans -50 % Gratuit 3 mois puis 1	,30 €/mois
Webprotexion	
Webprotexion Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.	Gratuit
 Webprotexion	Gratuit
 Webprotexion Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés. Moneypitch⁽³⁾ Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'a budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateur 	GratuitGratuit nalyse
 Webprotexion Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés. Moneypitch⁽³⁾ Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'a budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateur patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée. 	GratuitGratuit nalyse
 Webprotexion	GratuitGratuit nalyse
 Webprotexion	GratuitGratuit nalyse rs et alertes
 Webprotexion	Gratuit nalyse rs et alertes ,75 €/mois
 Webprotexion	Gratuit nalyse rs et alertes ,75 €/mois
Webprotexion Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés. Moneypitch ⁽³⁾ Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'a budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateur patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée. AlertEcureuil Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS - Formule individuelle 18/25 ans Gratuit Libre-Service Ecureuil Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne	Gratuit Gratuit nalyse rs et alertes ,75 €/mois Gratuit
Webprotexion Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés. Moneypitch ⁽³⁾ Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'a budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateur patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée. AlertEcureuil Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS - Formule individuelle 18/25 ans Gratuit Libre-Service Ecureuil Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne Service Mes alertes	Gratuit Gratuit nalyse rs et alertes ,75 €/mois Gratuit
Webprotexion Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés. Moneypitch ⁽³⁾ Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'a budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateur patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée. AlertEcureuil Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS - Formule individuelle 18/25 ans Gratuit Libre-Service Ecureuil Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne Service Mes alertes Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte - Notification hors application mobile ⁽¹⁾	Gratuit Gratuit nalyse rs et alertes ,75 €/mois Gratuit
Webprotexion Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés. Moneypitch ⁽³⁾ Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'a budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateur patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée. AlertEcureuil Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS - Formule individuelle 18/25 ans Gratuit Libre-Service Ecureuil Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne Service Mes alertes Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte	Gratuit Gratuit nalyse rs et alertes ,75 €/mois Gratuit



Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance (1)(2) • Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte......

• verroullage/deverroullage temporaire de la carte	Gratuit
Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse	Gratuit
Consultation du code confidentiel et données de la carte ⁽³⁾	Gratuit
 Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽³⁾ 	Gratuit
Désactivation/activation des paiements à distance	Gratuit
Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger	Gratuit
Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d' Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budç • Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de ret	jet ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ .
de la carte bancaire de l'enfant mineur	Gratuit
• Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur	Gratuit



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des offres aux majeurs protégés.

COTISATION CARTF

Cartes de retrait

Carte Noméa (réservée aux personnes protégées)	23,80 €/an
- Tarification Jeunes de 12 à 17 ans ⁽¹⁾	14,40 €/an
Carte Equilibra sans code ⁽²⁾	24,00 €/an
Carte Nomade ⁽³⁾	Gratuit



Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel) 12/25 ans -50 %	Visa Infinite*	Visa Platinum*	Visa Premier	CB Visa Classic	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systé- matique ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			148,00€	47,00€		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	336,00€	224,00€	148,00€	47,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						42,00€
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					41,00€	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)(3)

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	148,00€	47,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	224,00€	148,00€	47,00 €



À SAVOIR : DÉBIT DIFFÉRÉ

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.



À SAVOIR: EXTENSION DE GARANTIE CONSTRUCTEUR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

⁽³⁾ Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.



^{*} Les Cartes Visa Infinite et Visa Platinum sont commercialisées uniquement à débit différé.

⁽¹⁾ La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est uniquement commercialisée pour la clientèle des majeurs protégés et distribuée dans le cadre d'une offre groupée pour les clients bénéficiaires du Service Bancaire de Base ou de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fracilité financière).

⁽²⁾ La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

PAIEMENT PAR CARTE (LA CARTE EST ÉMISE PAR VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE)

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
 Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur

Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	CB Visa Classic à Contrôle quasi systématique ou systématique, Visa Classic Sensea ⁽²⁾
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 3e retrait dans le mois	-	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit			

LES AUTRES SERVICES CARTE

⁽⁴⁾ Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.



⁽¹⁾ Voir détail zone EEE page 45.

⁽²⁾ La carte Visa Classic Sensea n'est plus commercialisée.

⁽³⁾ Sous réserve de disponibilité du service et d'être abonné aux services de banque à distance de votre Banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Eparque et d'avoir activé Secur'Pass.

> VIREMENTS(1)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané ⁽³⁾	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement SEPA classique	4,30 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané ⁽³⁾	4,30 €	Gratuit
Frais par virement SEPA permanent	1,50€	Gratuit

Autres opérations

Virement de clôture du compte de dépôt	Gratuit
• Service WERO (service disponible depuis l'application de banque à distance)(3)	Gratuit
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels	
avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero du bénéfi	ciaire
• Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	13,00€
• Demande de retour de fonds sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort	13,00€

> PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA(2)

 Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification 	n
du compte de prélèvement des échéances de prêt)	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Révocation ou contestation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements	Gratuit
Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition tout prélèvement SEPA	Gratuit
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	Nous consulter



⁽¹⁾ Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 45). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 41.

⁽²⁾ SEPA, voir définition en page 45. (3) Sous réserve de disponibilité du service.

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	Gratuit	Non disponible



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National Émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

générales de la convention de compte de dépôt)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

LISTE NOIRE

Le client donne instruction à la Caisse d'Eparqne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

LISTE BLANCHE

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer sur son compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client bénéficie de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

Ouverture du service d'émission de prélèvement	Gratuit
Création, modification et gestion du mandat	Gratuit
Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement	Gratuit
Émission d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis	Gratuit
• Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis	
• Paiement de titre interhançaire de naiement SEPA (TIPSEPA)	Gratuit

CHEROE2	
Mise à disposition de chéquier à l'agence	Gratuit
Remise de chèque(s)	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾	
(.L.: date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir c	onditions

- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)



• Paiement d'un chèque (uniquement libellé en euro et payable en France)	Gratuit
• Frais de copie de chèque (recto), remis à l'encaissement par le bénéficiaire,	
sur un compte CEBPL depuis moins de 3 mois	Gratuit
• Frais de copie d'un chèque (recto) - autres cas	14,00 €/chèque
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi par lettre recommandée	5,30 €/envoi
- Envoi par courrier simple	3,75 €/envoi
• Frais d'émission d'un chèque de banque 🛂 en agence sur compte de dépôt	16,00€
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter	
de la mise à disposition en agence	8,00 €/chéquier
Délai d'encaissement ou d'indisponibilitéjusqu'	
sous réserve des con	ditions générales



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts débiteurs (agios).

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt ou des comptes d'épargne.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition sur un chèque ☐ par l'émetteur20,20 €/opposition
- Frais d'opposition sur plusieurs chèques ou chéquier par l'émetteur 18/25 ans -50 %
 28,30 €/opposition

> AUTRES SERVICES

Money Walkie⁽¹⁾
 Nous consulter

Porte-monnaie électronique sans contact

Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Épargne

⁽¹⁾ Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 32 197,90 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur HYPERLINK «http://www.regafi.fr»www.regafi.fr).



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

 Fourniture de carte de débit (carte de paiement internationale à débit imme 	édiat
à autorisation systématique) Carte Visa Electron SENSEA	41,30 €
Carte de retrait nationale	
Carte Equilibra Interbancaire	23,80 €/an
Carte Tribu Cirrus (retrait international interbancaire)	20,50 €/an
• Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans)	
(Fin de commercialisation de l'offre depuis le 11/06/2017)	1,15 €/mois
Gratuité des retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro	
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de	paiement
international) et 4 retraits en devises gratuits par mois.	

OFFRES GROUPÉESDE SERVICES



> LES FORMULES



La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽²⁾

Autres services inclus dans

l'offre





- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)(6)
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau
 Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽¹⁾	14,10 €/mois	
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	7,40 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	2,00 €	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	1,00 €/mois	
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction	

- (1) Clients éligibles: personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivants maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.
- (2) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
- (3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
- (4) Les Cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. Possibilité de souscription à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux ou du représentant légal lorsque l'administration légale est exercée par un seul parent.
- (5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (6) À l'exception des clients mineurs.
- (7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
- (8) Si fourniture d'une 2° carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.
- (9) Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, (exerçant sous la forme d'une entreprise individuelle/EIRL ou en qualité de représentant légal d'une SA, SAS, SARL, EURL, EARL, SNC, SCS ou SEL ou SCP), à la fois titulaires, dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle exercée, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la société qu'ils représentent.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

Autres services inclus

dans l'offre







- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)(5)
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Épargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	16,50 €/mois	22,20 €/mois	
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	10,80 €/mois	17,70 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	4,00 €/mois	7,00 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	4,00 €/mois	-	
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(9) Si fourniture d'une 2° carte au choix d'un niveau équivalent ou supérieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽¹⁾ Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire

⁽²⁾ La carte CB Visa Classic à contrôle de solde à autorisation quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

⁽³⁾ Les cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. Possibilité de souscription à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux ou du représentant légal lorsque l'administration légale est exercée par un seul parent.

⁽⁸⁾ Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivants maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

⁽¹⁰⁾ Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, (exerçant sous la forme d'une entreprise individuelle/EIRL ou en qualité de représentant légal d'une SA, SAS, SARL, EURL, EARL, SNC, SCS ou SEL ou SCP), à la fois titulaires, dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle exercée, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la société qu'ils représentent.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾





Débit différé







- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :
 AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus

Autres services inclus dans l'offre

- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	31,10 €/mois	39,00 €/mois	50,30 €/mois
Formule individuelle ⁽⁹⁾	23,30 €/mois	28,70 €/mois	40,00 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18/28 ans)	10,00 €/mois	13,00 €/mois	16,00 €/mois
Formule individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	10,00 €/mois	-	-
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

- (1) Parmi les cartes disponibles: Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
- (2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
- (3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs
- (4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (5) À l'exception des clients mineurs.
- (6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
- (7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivants maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.
- (9) Si fourniture d'une 2º carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
- (10) Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, (exerçant sous la forme d'une entreprise individuelle/EIRL ou en qualité de représentant légal d'une SA, SAS, SARL, EURL, EARL, SNC, SCS ou SEL ou SCP), à la fois titulaires, dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assort id 'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle exercée, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la société qu'ils représentent.



> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. Nous consulter pour en savoir plus.

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue	e de	com	pte ⁽¹⁾

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA(1)

Frais par virement occasionnel vers une autre banque
 Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement
 5,30 €

Prélèvements SEPA/TIPSEPA(1)

Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis⁽²⁾
 5.30 €

> OFFRES SATFILIS

SATELLIS AUTONOMIF ET AUTONOMIF PLUS

Satellis Autonomie et Satellis Autonomie Plus sont des offres groupées de services réservées aux personnes protégées (mineures de plus de 12 ans et majeures).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie :		
Sans carte	2,25 €/mois soit 27,00 €/an 12/17 ans -50 %	
Avec carte de retrait Interbancaire et Internationale Noméa	2,55 €/mois soit 30,60 €/an 12/17 ans 1,00 €/mois	
Avec carte de retrait Equilibra sans code	2,55 €/mois soit 30,60 €/an	
Avec carte de retrait Interbancaire et Internationale Equilibra (arrêt de la commercialisation)	2,55 €/mois soit 30,60 €/an	

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie plus :		
Avec carte Visa Electron Sensea (arrêt de la commercialisation)	3,60 €/mois soit 43,20 €/an 12/17 ans 1,00 €/mois	
Avec carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	3,60 €/mois soit 43,20 €/an 12/17 ans 1,00 €/mois	



> OFFRF COLOC'

L'Offre Coloc' (18/30 ans) est composée⁽¹⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services		
Sans Carte de paiement	Gratuit	
Avec Visa Electron Sensea (arrêt de la commercialisation)	1,10 €/mois et/carte soit 13,20 €/an et/carte	
Avec Carte CB Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,10 €/mois et/carte soit 13,20 €/an et/carte	

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

DE FRAGILITE FINANCIERE)	
L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant : • La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt • Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) • Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte • Quatre émissions de virements mensuels SEPA ⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité • Deux chèques de banque par mois • Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte • La fourniture de relevés d'identité bancaire • Un changement d'adresse une fois par an	1,00 €/mois soit 12,00 €/an
• Cotisation d'une carte à contrôle de solde systématique ⁽³⁾ pour le cotitulaire d'un compte joint	13,20 €/an soit 1,10 €/mois

plafonnement à 25,00 €/mois, plafonnement à 16,50 € pour les clients mineurs)

⁽¹⁾ Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

⁽²⁾ Hors virement SEPA instantané.

⁽³⁾ Débit Immédiat uniquement.

⁽⁴⁾ Frais concernés: les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision(1)
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €............ Montant de l'opération plafonné à 6,00 €





OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽⁴⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique (à débit immédiat uniquement)	CB Visa Classic Visa Classic ⁽⁵⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE ⁽⁶⁾ (à débit immédiat ou différé)	Carte Visa Premier ou carte Visa Premier IZICARTE ⁽⁶⁾ (à débit immédiat ou différé)	Carte Visa Platinum ou carte Visa Platinum IZICARTE ⁽⁶⁾ (à débit différé uniquement)	Carte Visa Infinite (à débit différé uniquement)
H	1. 1				

Une carte au choix

≥ 26 ans	10,30 €/mois	10,30 €/mois	17,70 €/mois	23,90 €/mois	32,85 €/mois
Cotisation	soit	soit	soit	soit	soit
standard	123,60 €/an	123,60 €/an	212,40 €/an	286,80 €/an	394,20 €/an
12-17 ans	1,00 €/mois	1,00 €/mois			

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle⁽⁷⁾⁽⁸⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁸⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe et mobile, SMS. etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier sur demande⁽⁸⁾
- Un forfait de 2 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)(9)

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(3) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

(5) La carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(6) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs

⁽¹⁾ Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

⁽⁴⁾ La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

⁽⁹⁾ Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.



FOURNITURE D'UNE CARTE SUPPLÉMENTAIRE⁽¹⁾ AU CHOIX (POUR LE CO-TITULAIRE DANS LE CAS D'UN COMPTE JOINT)

Le coût mensuel supplémentaire est intégré à la cotisation mensuelle du forfait.

CB Visa Classic à contrôle de solde quasisystématique ou Carte Visa Electron

CB Visa Classic Izicarte⁽²⁾ Carte Visa Premier, Carte Visa Premier IZICARTE⁽²⁾ Carte Visa Platinum (à Débit Différé uniquement) Carte Visa Infinite (à Débit Différé uniquement)

Une carte au choix

1,85 €/mois

2,05 €/mois

6,45 €/mois

9,50 €/mois

14,30 €/mois

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels).

1 service payant souscrit 5 % de remise sur le prix à l'unité 2 services payants souscrits 10 % de remise sur leur prix à l'unité 3 services payants souscrits 15 % de remise sur leur prix à l'unité

SERVICES « DU QUOTIDIEN »		
	Tarif mensuel à l'unité	
Retraits déplacés illimités par carte	1,15 €	
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,15 €	
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00€	
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 €	
Opérations courantes illimitées ⁽³⁾	2,75€	
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽³⁾)	1,70 €	
Coffre-fort numérique ⁽³⁾	1,30 €	
AlertEcureuil Formule Individuelle	1,75 €	
e-Carte Bleue ⁽³⁾⁽⁴⁾	1,05 €	

La remise jeune ne se cumule pas avec les remises liées au nombre de services complémentaires souscrits dans le cadre de l'offre groupée de services Bouquet Liberté.



^{(1) 2}º carte de même gamme ou de gamme inférieure à la 1º. Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽²⁾ Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽³⁾ Service(s) non commercialisé(s) auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Service remplacé par e-Carte.



SERVICES « ASSURANCES »⁽¹⁾ Tarif annuel⁽²⁾, applicable au 01/01/2026 Protection Juridique Nous consulter Sécur' Média Individuelle - Formule 1 Sécur' Média Individuelle - Formule 2 Sécur' Média Famille - Formule 1 Sécur' Média Famille - Formule 2 Assurance sur Epargne



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation ⁽³⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	10,80 €/mois soit 129,60 €/an	12,05 €/mois soit 144,60 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁾ à débit immédiat	12,55 €/mois soit 150,60 €/an	13,70 €/mois soit 164,40 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁾ à débit différé	12,55 €/mois soit 150,60 €/an	13,70 €/mois soit 164,40 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁾ à débit immédiat			19,30 €/mois soit 231,60 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁾ à débit différé			19,30 €/mois soit 231,60 €/an
Carte Visa Infinite ⁽⁵⁾			35,70 €/mois soit 428,40 €/an
2º CB Visa Classic ou CB Visa Classic IZICARTE ⁽⁴⁾ (DI-DD) ⁽⁶⁾	+ 1,85 €/mois	+ 1,85 €/mois	+ 1,85 €/mois
2 ^e Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier IZICARTE ⁽⁴⁾ (DI-DD) ⁽⁶⁾			+ 6,45 €/mois
2e Carte Visa Infinite (DI-DD)(5)(6)			+ 14,30 €/mois

⁽⁶⁾ DI : Débit Immédiat, DD : Débit Différé.



⁽¹⁾ Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽²⁾ La 1^{re} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

⁽³⁾ Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽⁵⁾ À échéance, le renouvellement de la carte Visa Infinite se fait uniquement en débit différé.



COMPTE TRIBU

Offre groupée de services réservée aux 12-17 ans, comprenant un relevé de compte multi produits par mois.

Cotisation annuelle avec la fourniture d'une carte de retrait : Tribu Cirrus

45,50 €/an

SATELLIS JEUNE

Offre groupée de services réservée aux 16-17 ans, un relevé mensuel gratuit de compte multi produits/mois et l'Assurance perte ou vol des cartes Visa ou Visa Electron Sensea⁽¹⁾.

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Electron Sensea (DI)²²/carte à contrôle de solde quasi systématique

4,90 €/mois

FUTEO

Offre groupée de services réservée aux 18-25 ans, comprenant un découvert autorisé permanent⁽³⁾, AlertEcureuil, l'envoi simple du chéquier à domicile et l'Assurance perte ou vol des cartes Visa ou Visa Electron Sensea⁽¹⁾.

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic⁽⁴⁾

4.90 €/mois

SATELLIS ONE

Offre groupée de services réservée aux 18-25 ans, comprenant un découvert autorisé permanent⁽³⁾, AlertEcureuil, l'envoi simple du chéquier à domicile, un relevé de compte mensuel gratuit multi produits par mois et l'assurance perte ou vol des cartes Visa et Visa Electron Sensea⁽¹⁾.

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) Visa Classic (DI ou DD (4) ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Electron Sensea (1)/carte à contrôle de solde quasi systématique

4.90 €/mois

SATELLIS TRIBU

Offre groupée de services réservée aux 18-25 ans, comprenant un découvert autorisé permanent⁽³⁾, l'envoi simple du chéquier à domicile, un relevé de compte mensuel gratuit multi produits/mois et l'assurance perte ou vol des cartes Visa et Visa Electron Sensea⁽¹⁾

Cotisation mensuelle avec la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) : Visa Classic (DI ou DD) ⁽⁴⁾	4,90 €/mois
Cotisation mensuelle avec la fourniture de deux cartes de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) : Visa Classic (DI ou DD) ⁽⁴⁾	4,90 €/mois

⁽¹⁾ Assurance Moyens de Paiement, Satellis Assurances, Service Opposition, Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.



⁽³⁾ Service non commercialisé aux mineurs. (4) DI : Débit Immédiat, DD : Débit Différé.



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS





Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération,

dans la limite d'un plafond de 80.00 €/mois



Somme percue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irréqulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (cf. page 21). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (cf. page 6).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par Saisies-attribution 4/Frais par Saisies conservatoires
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi recommandé)⁽¹⁾.....16,40 €



La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressé au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert.
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs.
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.



> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES



Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 €......**22,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais pour chèque payé en période
- Frais suite à la notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques....25,00 €

⁽¹⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques. En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

 Frais d information prealable pour prelevement sans provision 	
(maximum 1 par jour) ⁽¹⁾	10.00€
• Frais de rejet de prélèvement 🔼 pour défaut de provision (2)(3)	
- Prélèvement inférieur à 20,00 €	Montant de l'opération



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire26,60 €

⁽⁴⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.



⁽¹⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et évite des frais de rejet de prélèvement SEPA. En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

⁽²⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

⁽³⁾ Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais de rejet ainsi que la commission d'intervention seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT



Non compris dans le TAEG . le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT(1)(2)

- Autorisation de découvert permanente

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 16,45 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 17,48 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle(1)(2)

 - Frais de gestion.......19,50 €/découvert négocié



Un découvert adapté à sa situation peut permettre de faire face aux aléas, pensez à demander conseils à votre gestionnaire!

DÉCOUVERT(1)

- Découvert non autorisé (Autorisation exceptionnelle de disposer de fonds qui dépassent le solde du compte ou l'autorisation de découvert convenue)⁽²⁾

Autres services

⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

^[2] Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

⁽³⁾ TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

- Exonération des intérêts débiteurs (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini).

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION(1)

CRÉDIT RENOUVELABLE

Teoz⁽²⁾, Izicarte⁽³⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires



∕¥\ A SAVUIK

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾
 Nous consulter

> CRÉDITS IMMOBILIERS(5)

PRÊTS IMMOBILIERS

Taux débiteur.

Nous consulter

FRAIS DE DOSSIER

- Prêt immobilier
 Prêt Épargne Logement (LEL ou PEL)
 Gratuit
- Prêt à taux zéro

 Gratuit

AVENANTS SUR CRÉDITS IMMOBILIERS

- Rédaction d'un avenant à un contrat de prêt (modification partielle de l'offre de prêt hors modification de taux et hors substitution assurance emprunteur) 1 % du capital restant dû (mini 200 € - maxi 280 €)
- Rédaction d'un avenant de changement de compte de prélèvement SEPA d'un contrat de prêt .. **Gratuit**
- Désolidarisation de prêt (entre co-emprunteurs ou cautions)⁽⁶⁾
 Duplicata de contrat de prêt
 50.50 €
- (1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation. (2) Arrêt de commercialisation.
- [3] Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.
 4) Produit de BPCE LEASE. Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros Etablissement de crédit 379 155 369 RCS Paris TVA:
- FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social: 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris. (5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
- (6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.



Révision d'un prêt Primo	Gratui
Report d'échéance(s) Primo report*	47,50 €
GARANTIES(1)	
FRAIS DE GARANTIES ET MAINLEVÉES	
Caution	
 Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF) 	
Caution personnelle et solidaire	50,00 \$
Caution personnelle et solidaire pour un prêt Étudiant ou Apprenti	Gratu
Nantissements - Gage	
Nantissement de valeurs ou de contrats detenus :	
- en Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	
- hors Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	
Nantissement de parts de SCI - SCPI	
Nantissement de parts de sociétés autres	418,UU ₹
Nantissement de la clause bénéficiaire	
• Gage de véhicule	103,00 €/act
Prais d'enregistrement par acte	Déhoure réal
• Frais de constitution d'hypothèque maritime/fluviale	Nous consulte
• Frais de mainlevée d'hypothèque ou de nantissement (partielle ou totale)	
• Frais de promesse d'affectation hypothécaire	Nous consulte
Frais d'une délégation de créance	
REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS	
• Simulation de décompte de remboursement anticipé d'un prêt	Gratui
Indemnités contractuelles de remboursement anticipé total	uratu
ou partiel	ne nánáralae du nrá
ou partion	no generales da pre
NGAGEMENTS PAR SIGNATURE	
GARANTIES ÉMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE	
• Frais de dossier acte simple	80,00 \$
• Frais de dossier acte sur-mesure	
• Caution bancaire émise en urgence (délai inférieur à 3 jours ouvrés)	240,00 \$
 Commission annuelle d'engagement pour caution bancaire simple 	
(pourcentage du montant de l'engagement délivré)	2 %/a
Commission annuelle d'engagement pour garantie à 1ère demande	
(pourcentage du montant de l'engagement délivré)	3 %/a
ASSURANCE	
Assurance Emprunteur ⁽²⁾	Nous consulte
La agost de l'accompany de monte mala de la manda de l'accompany d	

et de la durée du crédit(3).

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé



^{*} Cette tarification ne comprend pas le montant des intérêts appliqués à l'échéance reportée.

⁽¹⁾ Application des garanties hors cas de défaillance de l'emprunteur (Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes).
(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne réglementée



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> ÉPARGNE BANCAIRE(1)

Fr. 3 3		Epargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	Lpargne a terme
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme
OUVERTURE, CLÔTURE ET TI • Ouverture/clôture d'un compte ou		Gratuit
Ouverture/Clôture d'un compte à t		
 Frais pour les comptes sur livret ir 		
• Frais de transfert d'un PEL, CEL et	PEP (Plan Épargne Populaire)	
vers un autre établissement		135,00 €
• Frais de transfert du LEP		
 Transfert vers un autre établissen 	nent du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit
RELEVÉ DE COMPTE MULTIP	RODUITS (HORS COMPTE	DE DÉPÔT)
 Dans une offre groupée de service 	•	•
- Jusqu'à 12 éditions de relevés p	ar an	Gratuit
- Par édition de relevé supplémen		
 Hors offre groupée de services 		



⁽¹⁾ Sous réserve d'éligibilité

⁽²⁾ Hors compte à terme.

⁽³⁾ Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix.) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

AUTRES SERVICES

Attestation d'avoirs à la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire	20,70 €
• Frais d'arrêté de Dépôt à Terme	
Arrêté de compte pour liquidation de communauté	
Délivrance d'un relevé IFI (Impôt Fortune Immobilière)	
• Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique	



Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.

Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne	
- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif ⁽²⁾	Gratuit
- Retrait avec accréditif	Gratuit
- Retrait sans accréditif ⁽²⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne)	5,10 €



L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteur(s) et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client. Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers (page 46).

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Gratuit pour les moins de 26 ans, applicables sur la valorisation de votre portefeuille arrêtée au 31/12 et prélevés à compter du 01/02 de l'année suivante.

- Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe CE(3)

⁽³⁾ Valeurs émises par le groupe Caisse d'Épargne (emprunts BPCE, etc.), fonds et OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions.



⁽¹⁾ Prélèvement mensuel pour un montant annuel de 6,00 €.

⁽²⁾ La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.

Portefeuille composé de valeurs hors Groupe⁽¹⁾ et /ou de valeurs Groupe CE⁽²⁾

Commission proportionnelle (appliquée sur la valeur des titres hors Groupe CE au 31 décembre)

Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)

0.25% minimum 35 €/an et maximum 385 €/an

4.40 €

Le plafond de perception s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe/liqne) dans la limite de 385 € /an



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

Ordre de Bourse Luronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone ⁽³⁾ au 02 49 79 06 11	En agence
Ordre exécuté Commission proportionnelle au montant de la transaction Commission fixe par transaction Minimum de perception	0,35 % - 7,90 €	1,50 % - 16,50 €	1,50 % - 16,50 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Opérations sur valeurs étrangères :

	Opérations sur valeurs étrangères
Commission fixe par ordre donné	30,00 €
(+) Commission proportionnelle Avec un minimum de perception par ordre donné et un maximum de perception	0,50 % 60,00 € 295,00 €
(+) Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	Frais réels

Opération sur Organisme Commun de Placement (OPC)(4)

Souscriptions

· C - · · · · · - + · - · ·	ODC	Caiaaa d'Éaann		C414
• 2008CUDUOL	i uru reseau	Caisse o Eparor	ne	.Gratuit

Souscription OPC autres établissements
 30,20 €/OPC souscrit

Coccions ou rachate

ocssions ou racha	ıs				
• Rachat OPC réseau	Caisse d'É	pargne	hors fonds à formule	e 🔼	Gratuit





La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés. du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi



⁽¹⁾ Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs groupe définies au (2).

⁽²⁾ Valeurs émises par le groupe Caisse d'Épargne (emprunts BPCE, etc.), fonds et OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions.

⁽³⁾ N° de téléphone 02 49 79 06 11 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur). Service proposé par Eurotitres.

⁽⁴⁾ Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Gratuit pour les moins de 26 ans, applicables sur la valorisation de votre portefeuille arrêtée au 31/12 de l'année précédente. Les frais prélevés sur une année au titre de PEA ou de PEA-PME seront les suivants et ne pourront pas dépasser les plafonds indiqués dans le tableau.

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).



Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération percue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des Droits de garde est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

Les montants sont indiqués en € TTC

Droits de garde			
Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe		
	Titres Côtés	Titres Non Côtés	

Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe

Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	0,40 %	0,29 %	0,29 %
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	5,00€	5,00 € 25,00 €	
Plafond de perception qui s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe/ ligne)	Dans la limite de 31,68 €/an	Dans la limit	e de 385,00 €/an

Frais de transaction (achat ou vente)

Ordre de Bourse Luronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone ⁽¹⁾ au 02 49 79 06 11	En agence
Ordre exécuté : commission proportionnelle au montant de la transaction	0,35 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽²⁾ Réseau Caisse d'Épargne ou autres établissements		Nous consulter	
Ordres annulés	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordres non exécutés	Gratuit	Gratuit	Gratuit

AUTRES OPÉRATIONS

Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique	Gratuit
Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique	25,00€



	T1.			DF 4
•	Titres	nnn	COTES	$P \vdash \Delta$

Titles hor coles FEA	
- Frais d'ouverture et/ou frais de gestion de dossier (opérations sur titre	
hors transaction, détachement de dividendes, etc)	102,00 €/opération
- Frais de transaction (achat, vente, apport)1,20 % du montant de la transa	ction maxi 222,00 €
Paiement de coupons et dividendes	
Attribution d'actions	Gratuit
Remboursement de titres de capitalisation hors réseau	52,30 €/titre
Mise en nominatif pur sur comptes-titres ordinaires	
Clôture d'un PEA	Gratuit
• Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque Dans la limite d'un	plafond de 150,00 €
- Titres côtés	15,00 €/ligne
- Titres non côtés	50,00 €/ligne
Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque	155,00 €
AUTRES SERVICES	
Bourse Esprit Écureuil. Forfait Trois services	
- Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices	12,25 €/an
Services à l'unité	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Assurance Moins-Values » ⁽¹⁾	7,15 €/an
- Service « Prise de bénéfices »	10,20 €/an

> GESTION SOUS MANDAT Nous consulter

> CONTRAT D'ASSURANCE VIE, CONTRAT DE CAPITALISATION ET PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements percoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

> PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT(2)

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

> PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, auel aue soit le support de détention



Les parts sociales sont des parts de capital des Sociétés Locales d'Epargne, qui détiennent les parts de capital de la Caisse d'Epargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne. Cela confère deux grands droits: 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale. Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback, (remise après achat) et remises immédiates).



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances.

> **VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES**

Garanties Santé ⁽¹⁾ Nous consulter
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
Garanties des Accidents de la Vie ⁽¹⁾ Nous consulter
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
• SECUR' Obsèques ⁽²⁾
SECUR' Famille 2 ⁽³⁾ Nous consulter
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
• SECUR'Urgence ⁽⁴⁾ Nous consulter
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la
personne de votre choix.
• Start'Expat ⁽⁵⁾ Nous consulter
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé,
de prévoyance et sur la responsabilité civile.

> ASSURER VOS BIENS

Assurance Auto ⁽¹⁾	Nous consulter
Assurance 2 Roues ⁽¹⁾	Nous consulter
Assurance Habitation ⁽¹⁾	Nous consulter
• Télésurveillance ⁽⁶⁾	Nous consulter
SECUR'Média ⁽¹⁾	Nous consulter

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.



⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽²⁾ SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

⁽³⁾ SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance), Entreprises régies par le Code des Assurances.

⁽⁴⁾ SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁵⁾ Association de Services des Français de l'Etranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats CEBPL est apporteur d'affaires.

⁽⁶⁾ Prestation mise en œuvre par Verisure.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Assurance sur Compte⁽¹⁾

Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement. Une assurance⁽³⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clé.

Pour en savoir plus :

https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/ *



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

OTTILS HET INCLUDE LA COMMENCIALISATION	
• Protection juridique ⁽¹⁾ offre souscrite avant le 21/11/2021	Nous consulter
Sécur Famille ⁽⁴⁾	Nous consulter
Ecureuil Solution Obsèques ⁽⁵⁾	Nous consulter
Garantie Urgence ⁽⁵⁾	
Garantie Famille ⁽⁵⁾	
Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾	18,30 €/an
• Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes	
Service Opposition ⁽¹⁾	22,45 €/an
Satellis Assurance ⁽¹⁾	
Prévoyance du Locataire (6)	
 Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique 	
et des cartes VISA ⁽¹⁾	Nous consulter
Télésurveillance IMA Protect ⁽⁷⁾	Nous consulter
Totodal Volliditoo IIVI/ (Totoda	IVOUG GOIIGUITOI

^{*} Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

- (1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € − 118 avenue de Paris CS 89139 − 79061 NIORT Cedex 09 − RCS NIORT : 353 508 443 − N° SAP353508443.
- (3) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur
- (4) Contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.
- (5) Contrat assuré par CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.
- (6) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
- (7) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social: 31 route de Gachet CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par leCNPP www.cnop.com.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Ouverture du dossier : calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : Assurance-vie ⁽¹⁾
et non vie, Crédits, concours divers (caution,
compte débiteur), Titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu),
Compte professionnel, Coffres, Coffre Fort Numérique.

Tarifs

1 % du montant des avoirs Min : 70,00 € Max : 350,00 €

Détention d'aucun ou d'un de ces produits

1,5 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 750.00 €

Détention d'au moins deux de ces produits

- Succession internationale
 Évaluation des avoirs du conjoint survivant
 Gratuit

> FRAIS DE SUCCESSION À COMPTER DU 13/11/2025



À CAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...).
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.



> AUTRES PRESTATIONS

AUTRES OPÉRATIONS

 Attestation pour la CAF Autres attestations Réédition d'un tableau d'amortissement (hors édition pour modularité d'échéance 	
à date anniversaire) • Envoi en recommandé d'un relevé d'intérêts acquis Épargne Logement	
• Mise à disposition en agence d'un relevé d'intérêts acquis Épargne Logement	Gratuit
Frais de recherche de document(s) sur information(s) disponible(s) en agence (par opération recherchée ou par historique de compte)	18 60 €
Frais de recherche de document(s) sur information(s) non disponible(s) en agence	
 Frais de recherche sur contestation non justifiée sur un paiement carte, sur un retrait au distributeur, ou sur le paiement d'un chèque41,00 €/opératio 	
AUTRES SERVICES	
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	Gratuit

		Dime	nsions	
	Petit : - de 20 dm³	Moyen : 20 à 39 dm³	Grand : 40 à 59 dm³	Très grand : 60 dm³ et +
Frais de location de coffre-fort par an	110,00€	160,00€	215,00€	260,00€

pa

• Frais de location de coffre-fort (compartiment avec assurances*) :

- Délivrance d'une copie des informations nominatives détenues dans nos fichiers (CNIL) Gratuit



Définition coordonnées bancaires

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.



^{*} Pour connaître le montant maximum des valeurs assuré par compartiment loué, consulter les conditions Particulières de votre contrat de location ou contacter votre agence.

OPÉRATIONSINTERNATIONALES⁽¹⁾

> OPTION INTERNATIONALE(2)

	Formule 1 : Voyage 12/28 ans		Formule 2 : Séjour 12/28 ans		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽³⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁴⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽³⁾	10/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁵⁾	-	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00	€/mois	16,00	€/mois	18,00	€/mois
Engagement	1 n	nois ⁽⁷⁾	2 n	10is ⁽⁷⁾	2 m	10is ⁽⁷⁾

^{*}Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort

> CHANGE MANUEL

(RÉSERVÉ AUX CLIENTS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE)

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾



Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

^{**}Sous réserve de détention d'une formule Confort

⁽¹⁾ Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 43).

^[2] Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

⁽³⁾ Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

⁽⁴⁾ Hors frais applicables par la banque étrangère.

⁽⁵⁾ Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

⁽⁶⁾ Exonération des frais d'émission ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

⁽⁷⁾ Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE(1)



La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽²⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
Commission fixe	3,30 €/opération	6,50 €/opération

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

 Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
- Commission proportionnelle		2,90 %
- Commission fixe		1,00 €

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE EN EUROS À L'ÉTRANGER

Commission de service	0,	,1	%	
- Minimum de perception	18,7	0	€	

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

Frais par virement en euros :	
- Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,1 %
- Minimum de perception	18,70 €
- Frais du correspondant (frais à la charge du donneur d'ordre)	16,50 €
- Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes)	21,10 €
- Frais de virement émis vers la banque BCP Maroc (frais à la charge du donneur d'ordre)	
(virement en € et dont le montant est < 150 000 €)	5,00€
Frais par virement en devises :	
- Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,1 %
- Minimum de perception	18,70 €
- Commission de change	0,05 %
- Minimum de perception	14,00 €
- Frais du correspondant (frais à la charge du donneur d'ordre)	16,50 €
- Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes)	



RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• Sans Change
- Commission de rapatriement
Avec Change Cours en vigueur
- Commission de rapatriement
- Commission de change
- Minimum de perception14,00 €



La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans).....1,15 €/mois

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE(1)(2):

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE(1):

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne. En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE(1):

09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_ 010HN0 délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris — CS 40 000 — 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE: Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA: SEPA (Single Euro Payments Area):

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO: composée des pays suivants:

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO): compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA): produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME: produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME).

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾: Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Titres non cotés: Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion: contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

RÉSOUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Comment exprimer votre mécontentement?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER

PAR INTERNET

Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire Service Relations Clientèle 15 Avenue de la Jeunesse CS 30327 - 44703 ORVAULT Cedex Le formulaire pour exprimer
votre réclamation est le suivant :
Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
Besoin d'aide ? Réclamation - étape 2 je contacte
le service en charge des réclamation bouton :
« Exprimer une réclamation »

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

 Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Épargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

• Le médiateur de la consommation⁽¹⁾ auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr	Monsieur le Médiateur CS151 75422 Paris Cedex 09

 Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique « Saisir le médiateur » Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

 Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09



BANQUE & ASSURANCES

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils, prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/









Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1315000000 euros - Siège social : 2, place Graslin, CS 10305, 44003 NANTES Cedex 1 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le N° 97 07 22 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeur s» N° CPI 4401 2018 000 033 549 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, garantie par la CEGC - RCS PARIS 382 506 079 - 59, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_010HNQ (BPCE - SIRET 493 455 042). Crédit photos : Adobe Stock - EdEp.2506.00760.